

Rencontres

3-5.02.11

La langue arabe

Délégation générale à la **langue française** et aux langues de France

en France

**Ministère de la Culture et
de la Communication**

Délégation générale à la langue
française et aux langues de France

**La langue arabe
en France**

3-5 février 2011

Expolangues - Paris, Porte de Versailles

Sommaire

- 7 **De l'arabe au français :
allers-retours et figures de l'échange**
Xavier NORTH, texte lu et complété par Michel ALESSIO
- 21 **La langue arabe en France :
quelles pratiques ?**
table ronde ouverte par Jean-François BALDI
et animée par Marie POINSOT, avec :
Stéphanie CONDON, Amina YEKHLEF et Yahya CHEIKH
- 37 **Variétés, variations de l'arabe**
table ronde animée par Michel ALESSIO, avec :
Abdellah BOUNFOUR, Joseph DICHY et Samia NAÏM

De l'arabe au français : allers-retours et figures de l'échange

Xavier NORTH

Délégué général à la langue française et aux langues de France,
texte lu et complété par Michel ALESSIO

Mesdames, Messieurs,

Ce n'est évidemment pas sans scrupule qu'on se propose d'évoquer les rapports complexes et plusieurs fois séculaires qu'entretiennent l'arabe et le français quand on n'est pas soi-même arabisant ni vraiment linguiste, et qu'on n'a d'autre légitimité à aborder ce sujet, stratégique pour le dialogue entre les deux rives de la Méditerranée, que d'être rattaché au service qui a la responsabilité d'animer une politique linguistique pour la France. Cette politique ne peut être aujourd'hui qu'une politique des langues et pas seulement de la langue française, c'est-à-dire – dans un contexte où il est urgent de les organiser – une politique des rapports entre les langues. Il apparaît que l'une des caractéristiques de la francophonie est la coexistence du français avec d'autres langues.

7

Mais avant d'évoquer la nécessité d'organiser cette coexistence, on peut se livrer à un exercice de comparaison pour faire apparaître, sinon des « affinités électives » entre les deux langues, du moins des parentés ou des convergences. Parce qu'ils sont parlés couramment dans plusieurs pays à travers le monde, l'arabe et le français sont en effet des langues internationales ; les deux langues se sont historiquement implantées sur des territoires où on ne les parlait pas – le français en France dans la zone d'expression de langues qualifiées aujourd'hui de régionales, l'arabe à la suite des conquêtes musulmanes sur le terrain d'extension du berbère, par exemple, en Afrique du Nord, ailleurs du copte ou de l'araméen ; leur zone d'influence dépasse aujourd'hui largement non seulement les frontières de leurs berceaux historiques respectifs, mais aussi les frontières de leurs territoires d'extension (ou d'expansion), sous l'effet des flux migratoires ; elles sont toutes deux les vecteurs

de puissantes cultures, et l'on sait que l'attrait exercé par une langue tient pour une large part à la qualité, au rayonnement de la pensée, de l'art de vivre ou de la civilisation qui s'expriment en elle. À l'époque moderne, indéniablement, la France a bénéficié de cette « radiation » qui devait sans doute autant au pouvoir d'attraction de la philosophie des Lumières, à la force explosive des droits de l'Homme et du citoyen, et au rayonnement continu de sa littérature qu'à son poids démographique, à sa puissance économique ou à sa force militaire ; ce sont deux langues engagées dans un combat pour la modernité, qu'elles s'efforcent, non sans mal parfois, d'exprimer sans pour autant renier leur histoire.

Aucune langue ne se réduit jamais à sa fonction véhiculaire, c'est-à-dire à sa fonction d'outil de communication, mais constitue pour ses locuteurs un véritable « marqueur d'identité », et l'arabe et le français sont des langues qui tirent leur vitalité de leur capacité à produire des œuvres marquantes, dont la portée intellectuelle contribue plus que tout autre facteur à les répandre, car selon la formule d'Henri Meschonnic, ce sont les œuvres qui portent les langues, et non pas les langues qui « produiraient » les œuvres.

8

C'est la poésie pré-islamique, c'est le Coran, c'est Averroès et Maïmonide, ou Naguib Mahfouz qui font la valeur de l'arabe, et non l'inverse ; de même, ce qui fait la valeur du français, c'est le corpus de textes produits par nos grands auteurs (les moralistes, les romanciers, les philosophes, mais aussi les savants et les grands politiques) et non l'inverse. On dit communément « la langue de Molière », ou « de Voltaire », on ne dit pas que Molière ou Voltaire sont des produits (voire des sous-produits) de la langue française (et si on le dit, on se trompe). En réalité, on devrait parler d'œuvres maternelles, matricielles, plutôt que de langues maternelles.

Bref, face à l'anglais, langue « hypercentrale » (la formule est prise au linguiste Louis-Jean Calvet), qui s'est imposé comme langue de communication internationale, ce sont des langues non pas marginales ou périphériques, mais des langues centrales, et cela les rapproche - il est d'ailleurs significatif qu'elles pèsent, globalement, d'un poids démographique à peu près comparable (entre 2 et 300 millions de locuteurs). Bref, à bien des égards, elles *jouent dans la même cour*.

Et pourtant, ce sont des langues génétiquement aussi éloignées que possible l'une de l'autre : aucune racine commune, aucune ressemblance, aucun patrimoine partagé au départ, mais par le contact, par l'emprunt inévitable qui en résulte, elles se sont constituées à travers l'histoire un petit trésor de mots où chacun se plaît à reconnaître l'apport de l'autre. Comment ne pas voir cependant que, partout où ils sont entrés en contact, l'arabe et le français ont noué des rapports de force : des siècles de conflits - des croisades aux guerres coloniales - interdisent tout angélisme en la matière. Nombre d'emprunts en portent aujourd'hui de part et d'autre le témoignage.

Ces remarques liminaires n'ont pas la prétention d'épuiser le sujet et il ne faut surtout pas le limiter à des questions lexicales, parce que les rapports entre le français et l'arabe gagnent, semble-t-il, à être abordés par un biais un peu différent : sous l'angle de leur coexistence sur les mêmes territoires et plus encore, sous l'angle du « passage », aujourd'hui incessant, d'une langue à l'autre.

Et pour éclairer notre propos, nous partirons d'un constat d'ordre général, qui relève de l'évidence : partout où le français est parlé dans le monde, il se trouve dans une situation de contiguïté, de dialogue avec d'autres langues. C'est l'une des caractéristiques du français, dit-on, riche d'implications géopolitiques, car c'est elle qui lui confère ce qu'on appelle une fonction médiatrice dans le dialogue entre les civilisations et les cultures. À vrai dire, la langue française n'est évidemment pas la seule langue à avoir cette fonction, et c'est de manière parfois bien complaisante qu'on se tient ce discours ici, il faut le reconnaître.

9

En tout état de cause, le français est naturellement confronté au pluralisme linguistique. On s'interroge volontiers sur le « rayonnement » d'une langue. L'indicateur le plus parlant du rayonnement d'une langue serait le nombre de langues avec lesquelles cette langue est en rapport dans le monde.

Or, partout où il est parlé, le français coexiste avec d'autres langues. C'est vrai en Amérique du Nord, où le français du Québec a résisté jusqu'ici aux assauts de l'anglais, mais où le rapport des forces entre les deux langues pourrait bien remettre en question un équilibre dont l'avenir

dira s'il est ou non tenable sur le long terme. Et c'est vrai bien entendu en Afrique subsaharienne, où le français coexiste avec un grand nombre de langues - le bambara, le soninké, le wolof, le sérère, le pulaar, le bangala entre autres, au Mali, au Niger, au Sénégal, au Congo, tous pays où le français a un statut officiel et où la place à réserver aux langues du pays, aux langues « natives » comme disait Senghor, notamment dans l'enseignement, continue d'alimenter la controverse, même s'il est communément admis aujourd'hui (c'est le credo de la plupart des pédagogues) que pour apprendre une langue seconde, il faut d'abord maîtriser sa langue maternelle.

Mais la remarque vaut singulièrement pour le français dans le monde arabe, encore qu'il faille nuancer, parce que ce monde est loin d'être homogène, malgré le commun dénominateur qu'est précisément la langue, et qu'il faut distinguer dès lors entre les pays du Maghreb, où le français est d'usage courant, mais où la dimension francophone de l'entité nationale, héritée de la colonisation, fait débat (Algérie) ou n'est pas officiellement assumée (Maroc) ; l'Égypte et le Proche Orient, où coexistent certes des situations diverses (le Liban n'est pas la Syrie, qui n'est pas l'Égypte) mais où le contexte reste favorable à la langue française, notamment au Liban ; les pays du Golfe, enfin, où l'anglais s'est imposé comme première langue apprise, mais où s'exprime une forte demande de français, et où les systèmes éducatifs et la demande sociale convergent vers la recherche d'une « troisième langue » alterne à l'anglais. La demande de français dans les pays du Golfe est une découverte relativement récente : elle témoigne de la recherche d'un modèle de modernité différent du modèle anglo-saxon dominant, qu'illustrent par exemple les implantations du Louvre et de la Sorbonne à Abou-Dhabi.

Dans tous ces pays, ni l'arabe, ni *a fortiori* le français (qui est une langue d'importation relativement récente) ne sont langue unique, et les deux langues entretiennent des rapports très étroits, qu'illustre parfois (cas extrême) la facilité avec laquelle les locuteurs passent d'une langue à l'autre, parfois à l'intérieur d'une même phrase, et souvent sans même s'en rendre compte. Nous aurons l'occasion d'y revenir tout l'heure.

Mais ce que l'on sait moins, c'est que la remarque vaut aussi pour la France, où le français coexiste *de facto*, sinon *de jure*, avec un grand

nombre de langues, et notamment avec les « langues de France », c'est-à-dire les langues dites régionales, parlées dans une partie de notre pays depuis plus longtemps que le français, et des langues traditionnellement parlées et transmises dans notre pays, sans être pour autant la langue officielle d'aucun État. On l'oublie trop souvent : ce n'est que dans une période récente que le français s'est imposé sur notre territoire, étouffant quasiment les langues régionales qui ne se transmettent plus beaucoup de manière « verticale », c'est-à-dire d'une génération à l'autre, mais « horizontale », c'est-à-dire par l'enseignement, les médias et, bien sûr, par la création culturelle : toujours l'idée de l'œuvre génitrice de la langue, à quoi j'ajouterai l'innovation politique et sociale : le mouvement de lutte contre l'extension du camp militaire du Larzac dans les années 70 s'est de bout en bout exprimé à travers un slogan en occitan, « Gardarem lo Larzac ! »

Lorsque Racine se rendait à Uzès en Languedoc au XVII^e siècle, il remarquait qu'à partir de Lyon, il commençait « à ne plus guère entendre le langage du pays et, dit-il, « à n'être plus intelligible moi-même. [...] Mais c'est encore bien pis en ce pays. Je vous jure que j'ai autant besoin d'interprète qu'un Moscovite en aurait besoin dans Paris ».

11

C'est avec l'instruction gratuite et obligatoire en français, à l'exclusion de toute autre langue, le développement des moyens de communication, la mobilité géographique et le brassage des populations – et une idéologie de la langue unique – que le français s'est universalisé en France, devenant la langue commune sans être toutefois la seule langue des Français. Et dans ce patrimoine linguistique national, constitué, avec la langue commune, par des langues minoritaires parlées depuis plusieurs générations par des citoyens français, il importe de faire une place aux langues de l'immigration. Aujourd'hui, les premières « langues de France », avant même les langues régionales, sont les langues de l'immigration – rappelons que l'arabe dialectal est parlé dans notre pays par 3 ou 4 millions de locuteurs et plus nombreux encore sont ceux qui, à un titre ou un autre, ont eu l'occasion d'entrer en contact durablement avec la langue arabe. Cet arabe « langue de France » n'est évidemment pas la langue classique, ou « littéraire », mais l'arabe dit dialectal ou maghrébin. L'arabe des rues d'Alger ou de Casablanca, mais aussi des « quartiers » de Villeurbanne ou de La Courneuve. L'arabe des

groupes de rap, de rock ou de musique du monde, l'arabe de certains amateurs à succès de la scène française. L'arabe de tous les jours et de la création culturelle.

Or, du dialogue qu'entretient le français, partout où il est parlé, avec la diversité des langues du monde (en l'occurrence avec l'arabe) découlent deux conséquences, qui intéressent l'une la constitution des sciences du langage (la linguistique, la sociolinguistique, l'histoire des langues, etc.), l'autre la mise en œuvre d'une politique de la langue. Je les formulerai en termes généraux, tant il est vrai que ce qui vaut pour le français et l'arabe vaut virtuellement pour toutes les langues, dès lors - c'est l'une des caractéristiques de la mondialisation - que toutes les langues ont désormais vocation à entrer en contact, au moins virtuellement, avec toutes les langues. On ne saurait trop souligner à quel point notre paysage langagier a changé au cours du dernier quart de siècle, et ce changement est évidemment lié au développement exponentiel des échanges. Tout se passe comme si notre planète avait rétréci : alors qu'autrefois un individu, au cours de sa vie, et sans que l'on puisse généraliser, avait relativement peu de chance dans son existence d'entrer en contact avec une autre langue, aujourd'hui, toutes les langues sont en relation avec toutes les autres dans une sorte de polyphonie, ou de cacophonie universelle, selon l'humeur du moment : il suffit pour s'en convaincre de décrocher son téléphone portable, d'ouvrir son poste de télévision, de naviguer sur internet ou d'observer les foules qui se pressent aux portes des monuments touristiques pour s'en convaincre.

12

Or, on sait ce qui se produit historiquement lorsqu'une langue entre en contact avec une autre langue : des phénomènes d'interpénétration, de mélange, de combinaison, d'amalgame. Mais on ne sait pas ce qui se passe lorsque plusieurs langues entrent en contact avec plusieurs langues ; ou plutôt si : il peut se produire des phénomènes de frottement entre les langues, des phénomènes de friction, et au lieu de coexister pacifiquement, de se nourrir les unes par les autres, les langues peuvent provoquer une sorte de court-circuit et faire appel, lorsqu'elles entrent en contact l'une avec l'autre, à une langue tierce, à une langue globale. C'est cette langue, que l'on a appelée le « globish », qui aujourd'hui tend à s'imposer dans les échanges internationaux et c'est une langue

qui fait taire la pluriphonie dont je parlais tout à l'heure (cacophonie, polyphonie), en lui substituant la monotonie d'une langue unique.

La première conséquence de cette situation tout à fait inédite dans l'histoire de l'humanité, c'est qu'il est tout simplement impensable aujourd'hui de concevoir une politique linguistique seulement comme la promotion d'une langue, sans considération pour toutes celles qu'elle côtoie, qu'elle rencontre, avec lesquelles elle est amenée à dialoguer. Dans les limites des frontières nationales ou à l'extérieur, une politique linguistique ne peut être qu'une politique des langues, c'est-à-dire des relations entre les langues. Et dans cette politique, il importe bien entendu aujourd'hui de faire une place à ce « dialecte de transaction », pour reprendre la célèbre expression de Chateaubriand, c'est-à-dire à l'anglais de communication internationale, à la langue dite « globale ». Que cette réalité nous plaise ou non, nous n'avons d'autre choix que de l'analyser et de construire à partir d'elle nos stratégies et nos lignes de conduite, en mesurant les rapports de force, dans le respect mutuel et la recherche du pluralisme. Répétons-le : une politique linguistique ne peut être qu'une politique *des* langues, ou plus exactement une politique de relations entre les langues. Le seul objectif qu'elle puisse raisonnablement se fixer est d'organiser leur coexistence, et c'est à la lumière de cet objectif qu'il faut considérer leur transmission, leur apprentissage, leur répartition fonctionnelle, leur usage, leur statut dans la société, leur place éventuelle dans une taxinomie. Bref, le défi que nous avons à relever, c'est d'avoir à penser et à organiser la coexistence des langues, à concevoir et à maîtriser leur interaction, et nous n'avons pas d'autre choix que de l'organiser, sauf à se résoudre à ce que la langue du plus fort impose sa loi.

13

Pour ce qui nous concerne aujourd'hui, il n'est plus possible de conduire dans le monde arabe une politique du français qui ne prenne en compte la coexistence des deux langues, dans ses différents cas de figure : il faut cesser d'envisager la langue arabe et la langue française comme des compétences ou des pratiques distinctes (ce qu'elles sont néanmoins, bien entendu), mais comme les pôles constitutifs d'un *régime* linguistique qui reflète un échange de valeurs ; il faut donc substituer à une « simple » politique de promotion du français une politique de promotion de ce régime. Bref, il nous faut inventer un nouveau modèle,

où la promotion du français s'inscrirait dans une démarche conjointe de valorisation de la langue arabe, dans la claire conscience du caractère plurilingue de leur environnement.

C'est dans cet esprit d'ailleurs que le ministère français des Affaires étrangères et européennes conduit depuis quelques années maintenant ses stratégies de coopération linguistique au Maghreb et au Proche-Orient. Et la démarche est d'autant plus intéressante qu'elle est susceptible de trouver une application en France même, dans notre système éducatif, puisqu'y sont scolarisés de nombreux locuteurs d'arabe issus de l'immigration et que, par conséquent, l'arabe dialectal y coexiste également avec le français et avec l'arabe classique.

Ici même, hier, M. Chatel, ministre de l'Éducation nationale, rappelait que la France est le seul pays occidental à offrir un enseignement laïc et public d'arabe, tout en regrettant qu'il soit encore trop peu fréquenté. Il ajoutait qu'il ne souhaitait pas cantonner cet enseignement aux élèves issus de l'immigration.

14

Ce qu'illustre à merveille, en second lieu, le dialogue que le français entretient avec la diversité des langues du monde, et plus particulièrement avec l'arabe, c'est qu'une langue ne saurait être appréhendée en tant que telle, isolément : il faut toujours la mettre en rapport avec d'autres langues, dont elle se nourrit et qu'elle influence à son tour. S'il est arrivé, dans l'histoire de l'humanité que des langues aient pu se développer en vase clos, à l'abri d'influences extérieures (au risque d'ailleurs de dépérir en même temps que les cultures qu'elles ont exprimées), la plupart des langues se sont construites et continuent de se construire dans un dialogue avec d'autres langues : elles se métamorphosent en permanence les unes par les autres à travers des emprunts réciproques, et ce dialogue (dont il faut précisément étudier les figures) est sans doute le facteur le plus actif de leur évolution.

Or, qu'il s'agisse de politique à mettre en œuvre ou de savoirs à constituer, il me semble que nous aurions avantage, pour analyser les rapports de l'arabe et du français, à considérer trois figures de l'échange : l'apprentissage, le passage et le métissage. Ou, si l'on veut, la transmission, la traduction et la contamination (en ôtant à ce dernier terme toute connotation péjorative, bien entendu).

Je ne m'attarderai pas ici sur la première (l'apprentissage de l'autre langue, la transmission de la langue du partenaire) : c'est évidemment un sujet tout à fait crucial. L'apprentissage de la langue de l'autre est le meilleur moyen d'organiser la coexistence des langues dans le monde et d'éviter que, dans cette pluriphonie qui caractérise notre univers langagier, elles ne « disjonctent », en quelque sorte, en faisant appel à une langue tierce, la langue « hypercentrale » que nous évoquons tout à l'heure. Et il y aurait évidemment quelques bonnes raisons à mettre l'accent dans nos analyses sur l'apprentissage du français dans un contexte arabophone, puisque dans les situations de bilinguisme qu'il nous intéresse d'examiner cet après-midi, force est de constater qu'un bilingue arabe-français est presque toujours de première langue arabe - de même qu'un bilingue arabe-berbère au Maroc est presque toujours de première langue berbère, ou un bilingue anglais-français est le plus souvent de première langue française¹ : les rapports entre les langues sont déterminés par des niveaux de développement et par la réalité des rapports de force économiques et politiques qui les hiérarchisent, non pas sur une échelle de valeurs abstraite (toutes les langues sont évidemment égales en dignité), mais dans leur usage et dans leur emploi.

15

M. Boutros Boutros-Ghali, l'ancien secrétaire général de la Francophonie, l'avait remarqué à juste titre en inaugurant un « Congrès de professeurs de français du monde arabe » au Caire : le français est appris par près de 20 % des lycéens dans le monde arabe, alors que l'arabe est appris par moins de 1 % des lycéens dans le monde francophone. L'une des raisons de ce déséquilibre (pas la seule, évidemment) est dans l'écart qui existe entre l'arabe dialectal, parlé partout dans ses différentes formes, et l'arabe classique ou littéral, enseigné partout dans le monde arabe et ailleurs, mais qui n'est pas parlé de manière spontanée. On pourrait s'attendre, par exemple, à ce que la présence de 3 ou 4 millions d'arabophones sur notre territoire contribue à installer l'enseignement de l'arabe dans notre système éducatif mais, malheureusement, il n'en est rien.

Combien d'apprenants d'arabe au collège ou au lycée en France ? Moins de 6 000 : c'est un chiffre qui se passe de commentaire... Cet écart, qui est aussi l'un des principaux obstacles au développement des

systèmes éducatifs dans les pays arabophones, ne favorise pas non plus l'apprentissage de l'arabe dans les pays francophones, parce que la langue classique n'est guère employée dans la conversation courante. Or il y a deux façons de réduire cet écart : soit faire de l'arabe littéral une langue d'usage (mais l'usage ne se décrète pas) soit faire de l'arabe dialectal une langue d'enseignement, la solution médiane étant une route semée d'embûches et le théâtre de conflits potentiels.

Mais - plus encore que l'apprentissage de la langue du partenaire - c'est un régime linguistique de bilinguisme qu'il nous faut promouvoir, un nouveau modèle où la promotion du français s'inscrirait dans une démarche conjointe de valorisation de la langue arabe.

Si l'apprentissage est la première figure de l'échange, il est une autre façon d'envisager le contact ou la coexistence des langues : c'est la traduction, et le sujet est capital pour le dialogue des langues et des cultures, notamment, mais pas exclusivement, entre les deux rives de la Méditerranée. La traduction n'est pas une alternative ou un substitut à l'apprentissage des langues : elle est un moyen complémentaire de développer la compréhension et l'échange, ne serait-ce qu'en raison de l'impossibilité pour un individu de développer des compétences actives dans un grand nombre de langues.

16

Or sur ce point qu'observons-nous ? Dans le flux mondial des traductions, l'arabe, comme le chinois et le japonais, n'occupe qu'une place très limitée. Je rappelle que près de 40 % des ouvrages traduits dans le monde - soit près de la moitié - le sont à partir de l'anglais. Ce chiffre tombe à 10 ou 12 % pour le français, l'allemand et le russe (les langues les plus traduites après l'anglais) : l'arabe vient très loin derrière (environ 1 %). Autrement dit, on traduit très peu à partir de l'arabe.

Il y a là une situation d'autant plus troublante que, historiquement, l'Europe a connu au Moyen Âge une période au cours de laquelle les traductions d'ouvrages arabes en latin et en hébreu ont été très nombreuses, précédée d'une période où les traductions vers l'arabe ont joué un rôle capital dans le développement des savoirs.

C'est grâce à la traduction de textes syriaques ou grecs, sanscrits ou persans, sous les Omeyyades et les Abbassides, que la science arabe

s'est développée ; et c'est ensuite notamment par des traductions à partir de l'arabe que cette science s'est diffusée sur tout le pourtour du bassin méditerranéen et bien au-delà.

Or aujourd'hui, si on traduit très peu à *partir* de l'arabe, on ne traduit pas beaucoup plus *vers* l'arabe : pas plus de 300 ouvrages étrangers chaque année, alors que le nombre de livres traduits en France représente 5 000 ou 6 000 titres par an, soit environ 15 % de la production éditoriale. L'Unesco, qui recense dans une base de données, l'« Index Translationum », tous les livres publiés en traduction depuis 1979, compte quelque 8 000 ouvrages traduits en arabe pendant cette période, alors qu'elle en dénombre 165 000 en français.

Autrement dit, on traduirait globalement vingt fois plus vers le français que vers l'arabe. Plus généralement, force est de constater que la part de la traduction dans le marché du livre est à peu près inexistante dans le monde arabe. Le livre traduit pâtit de la faiblesse structurelle du marché du livre arabe et la faiblesse du nombre de livres traduits vers l'arabe ne s'explique pas seulement par on ne sait quelle prévention à l'égard de l'imaginaire européen, américain ou autre (comme en témoigne le succès des séries américaines ou des dessins animés japonais) : c'est le rapport au livre et à la lecture qui est en cause. Il y a donc un formidable déficit dans la circulation des idées et des textes entre les deux rives de la Méditerranée et ce constat alarmant doit inciter à mettre la traduction au cœur du partenariat euro-méditerranéen dans la mesure où elle contribue directement aux conditions de l'échange ainsi qu'au transfert des savoirs et des savoir-faire, deux priorités fondamentales pour la Méditerranée.

17

C'est bien cet objectif que se fixe un projet comme « Traduire en Méditerranée » conduit par l'association Transeuropéennes, en réunissant par exemple des professionnels du livre à l'Institut du Monde arabe (IMA) en 2009 pour discuter de la place du livre arabe dans les bibliothèques françaises, ou à Amman à l'Institut français des intellectuels sur le sujet « Traduire les sciences humaines et sociales au Proche-Orient »... Car la traduction ne concerne pas seulement la circulation du livre (domaine où on tend trop souvent à la confiner) ; elle favorise la circulation des œuvres audiovisuelles, théâtrales ou lyriques

par le sous-titrage et, au-delà, elle concerne tous les domaines de la vie sociale. C'est pourquoi elle doit faire l'objet d'un effort particulier.

Enfin, dernière figure de l'échange : le métissage ou la contamination. C'est de ce postulat qu'il faut partir : la plupart des langues se construisent dans un dialogue avec d'autres langues et ne cessent de se métamorphoser les unes par les autres. Bien entendu, ce constat vaut pour toutes les langues et par conséquent pour le dialogue entre le français et l'arabe.

Ce métissage peut prendre la forme de l'emprunt. Sans vouloir résumer le beau livre d'Henriette Walter et de Bassam Baraké, qui ont retracé « l'aventure de la langue arabe en occident² », comment ne pas rappeler que le français a emprunté à l'arabe, à divers moments de l'histoire, un grand nombre de mots ? La langue française est profondément débitrice de l'arabe, ce qui interdit de la considérer comme une langue étrangère. En Europe au Moyen Âge, c'était même notre principale source d'emprunt, et le français a adopté, *via* le latin parfois, de nombreux termes comme *chiffre*, *algèbre* ou *zéro*, on le sait bien, ou encore *sucre*, *almanach*, *douane*, *arsenal*, *alcool* ou *alambic*... Bien plus tard, et dans un registre tout différent, d'autres circonstances (dirons-nous pudiquement) nous ont valu *toubib*, *bézeff*, *klebs* ou *barda*, que l'argot militaire³ a fait entrer dans la langue familière, termes assez familiers (un petit *qawa*...) pour témoigner du contact fécond des deux langues malgré leur hétérogénéité, et malgré le peu d'aménité qu'entretenaient au moment de l'emprunt les hommes qui les parlent.

18

À l'inverse, l'arabe maghrébin, tel qu'il est parlé aujourd'hui, est pétri de mots d'origine française, purement et simplement transposés dans le système phonétique de l'arabe dialectal, où l'on observe toutes sortes d'hybridations, calques et mélanges pour désigner des objets de la vie quotidienne, des outils, etc. (*karwazma* pour croisement, *bwata vitis* pour boîte à vitesse, *tornvis* pour tourne-vis, *trisiti* pour électricité...). Certains pensent que ces emprunts représentent aujourd'hui près de 20 % de l'arabe dialectal.

Mais la contamination peut prendre des formes beaucoup plus complexes et moins souvent étudiées. L'incrustation ou l'encastrement,

le passage d'une langue à l'autre à l'intérieur d'une même phrase (phénomène que les linguistes désignent sous le nom de « *code-switching* », alternance de codes) caractérisent ainsi des situations de bilinguisme profond, notamment dans les grandes villes du Maghreb où l'on pratique volontiers le mélange : dans ces situations, c'est l'arabe qui est la langue matrice et le français se trouve arabisé pour entrer dans le moule de l'arabe maghrébin. À l'inverse, dans un contexte socio-culturel où l'arabe dialectal est très présent - comme en témoigne le succès populaire de chanteurs (Rachid Taha, Khaled, Mami, le groupe Zebda...) ou de comédiens (Fellag, Jamel Debbouze, Gad Elmaleh...) - il est clair que l'arabe influence une intonation générale du français (il suffit de tendre l'oreille pour le percevoir) voire, dans le « parler jeune », la prononciation proprement dite de certaines voyelles (le *a* emphatique et presque vélarisé dans l'expression : « çâ vâ ? ») ou de consonnes dentales palatalisées en position initiale (le *t* prononcé *tch* comme dans : « qu'est ce que tchas », le *d* prononcé *dj* comme dans « c'est djur »). Et de même que l'on conjugue des verbes français en arabe maghrébin, de même des verbes arabes s'intègrent facilement dans le français des banlieues (« kiffer », « choufer », etc.)

19

Mais il n'y a pas que la phonétique. Une langue vivante ne se réduit pas à des mots. C'est un flux de discours, une parole en mouvement. Hier soir, quand j'ai su que je devrais prendre la parole cet après-midi, je suis allé au stand de la langue arabe. Là, j'ai pu consulter quelques ouvrages comme le *Dictionnaire de mots français d'origine arabe*, de Mohamed Ben Smaïl, ou dans l'autre sens, *L'emprunt en arabe moderne*, de Taïeb Baccouche. On trouve dans le premier, rien qu'à la lettre H, *haschisch*, *hammam*, et *harem* : une vision du monde, ma foi... À la lettre T, *Tare*, *tasse* (depuis le XII^e s.), *timbale*, *tarif*, *toubib* (en 1898). Dans le second, j'ai trouvé *carossa*, *servita*, *valisa*, et nous avons mis sur un des panneaux du stand du ministère de la Culture quelques mots français amalgamés à l'arabe d'aujourd'hui, comme *firouge*, ou *sapipa*, que j'aime beaucoup, pour une clémentine, parce que *sans pépins* ! Le responsable de l'IMA, que je connais un peu, m'a aimablement cité une phrase qu'il lui est arrivé d'entendre : « *Khresht nada, traversit trekh, narbetné l'ambulance, daouni l'spitar* ». Pour ne pas être en reste, on peut dire en bon français : « Dans ce bled, j'ai pris un chouïa de couscous, y en avait pas bezef, et je me suis retrouvé chez le toubib avec toute la smalah ».

Pour conclure, je dirais que les langues, toutes les langues (et ni l'arabe ni le français ne font exception) reflètent les rapports des hommes entre eux. Ce qui est passionnant, quand on se penche sur l'histoire des rapports entre les langues, c'est qu'on les voit envahir de nouveaux territoires ou au contraire perdre du terrain, se substituer à d'autres ou subir leur influence, pratiquer l'accueil et l'intégration de termes étrangers et, en sens inverse, l'essaimage lexical, l'exportation de traits morphologiques ou syntaxiques... Il y a un mot français, un verbe, un fabuleux impératif qui a envahi soudainement et avec insistance les rues des villes de Tunisie le mois dernier, et qui fleurit aussi dans les rues du Caire au milieu d'une forêt de panneaux et banderoles en arabe : « Dégage ». Comment mieux illustrer certains rapports entre les deux langues, je veux dire entre les hommes qui les parlent ? Toutes les catégories du rapport à l'autre - la domination, la séduction (car il y a bien sûr des modes lexicales !), mais aussi l'assimilation ou l'intégration - se donnent à lire dans l'histoire des langues. De sorte que les sciences du langage comme les politiques de la langue ont cette vertu de nous mettre face à cette évidence : n'en déplaise aux intégristes et aux puristes, une culture, comme la langue qui l'exprime, ne vit pas en vase clos, ce n'est pas un composé stable (les langues évoluent en permanence) ni un élément chimiquement pur (toutes les langues sont métissées). C'est un jeu constant de forces, un système de contacts et d'échanges, le libre mouvement d'expressions contradictoires, une tension permanente.

Notes

- 1 Cf. sur ce point les études fondamentales de Louis-Jean Calvet sur les rapports entre les langues, et notamment son article dans la revue *Hermès* (2007), « la mondialisation au filtre des traductions ».
- 2 *Arabesques : l'aventure de la langue arabe en occident*, Henriette Walter et Bassam Baraké, Paris, Laffont, 2006. Il faudrait également citer l'ouvrage récent du journaliste et romancier Salah Guemriche, dont un très beau *Dictionnaire des mots français d'origine arabe* vient d'être publié au Seuil.
- 3 Cf. Albert Dauzat, *L'Argot de la guerre*, Armand Colin, 1918, réédité en 2007.

La langue arabe en France : quelles pratiques ?

Ouverture

Jean-François BALDI

Délégué adjoint, délégation générale à la langue française
et aux langues de France

Bonjour et bienvenue à toutes et à tous.

Avec sa forme interrogative, le titre de cette table ronde suggère que nous savons peu de choses sur les pratiques de la langue arabe en France. La représentation commune de l'arabe comme langue étrangère fait que ce que nous croyons en savoir est frappé au coin de l'extranéité, l'arabe étant parlé « ailleurs », comme une langue étrangère à la nôtre. Or les spécialistes le soulignent, l'arabe et le français ont bien une histoire commune, faite d'échanges et d'emprunts mutuels : Henriette Walter et Bassam Baraké ont illustré cela dans l'ouvrage *Arabesque, l'Aventure de la langue arabe en Occident*, tout comme Salah Guemriche dans son *Dictionnaire des mots français d'origine arabe*, publié au Seuil en 2007. Si l'arabe parle dans la langue française, l'inverse est vrai aussi. Nous constatons néanmoins que l'arabe est une langue dont la présence est encore largement méconnue.

21

Considérons à présent l'arabe dans son aire linguistique : avec plus de 200 millions de locuteurs dans le monde, l'arabe est aujourd'hui la langue la plus parlée au Proche-Orient et en Afrique du Nord ; langue officielle dans une vingtaine de pays, elle compte parmi les langues numériquement les plus importantes à l'échelle mondiale. Or cette langue, étrangère, ne laisse pas pour autant de nous être familière, car elle est pratiquée par un grand nombre de nos concitoyens. Elle est, avec le berbère, la langue issue de l'immigration la plus importante, en provenance du Maghreb, parlée par plus de trois millions de personnes dans notre pays.

Mais de quel arabe parlons-nous ? De l'arabe dit « classique » ? De l'arabe « dialectal » ? En effet, l'arabe « standard », « classique » ou encore « littéral », qui n'est la langue maternelle de personne, est différent de l'arabe parlé. D'où il ressort que cette langue étrangère, pratiquée par de nombreux locuteurs natifs, en France, est soumise à une forte variation. La variété la plus représentée en France, la forme maghrébine, est cette forme d'arabe dialectal qui compte parmi les langues reconnues par le ministère de la Culture et de la Communication, comme « langues de France non territoriales », aux côtés de l'arménien occidental, du berbère, du judéo-espagnol, du romani, du yiddish et, depuis peu, de la langue des signes française.

Si nous nous intéressons aux pratiques de la langue arabe dans notre pays, force est de constater que cette langue de communication internationale ne trouve pas la place qui lui revient au sein de l'institution scolaire, alors même que la France est le premier investisseur en Tunisie et au Maroc, et le deuxième en Algérie, et que de nombreuses entreprises françaises, implantées dans ces pays, ont besoin de compétences linguistiques en arabe.

22

Dans le même temps, l'enseignement de la langue arabe est puissamment promu par un réseau associatif en plein essor, qui bénéficie en premier lieu aux jeunes issus de l'immigration maghrébine. C'est donc dans cette tension entre langue identitaire pour la communauté maghrébine et langue de communication internationale que nous appréhendons la langue arabe.

Le sujet soulève à mon sens plusieurs questions : celle de la transmission familiale, celle de la diffusion scolaire, enfin celle de la valorisation de l'arabe dans un parcours professionnel.

Je remercie Marie Poinot d'avoir bien voulu animer cette table ronde à l'occasion de la parution d'un dossier de la revue *Hommes et migrations*, qui entretient une parenté immédiate avec le thème de notre table ronde. Je remercie également nos intervenants des éclairages qu'ils apporteront sur les pratiques de la langue arabe en France.

Marie POINSOT

Rédactrice en chef de la revue *Hommes et migrations*

La revue *Hommes et migrations* est née en 1965 à la suite d'un changement de titre d'une publication plus ancienne, *Les Cahiers nord-africains*, lorsque cette dernière prend acte de la diversification des flux migratoires en France. Depuis lors, la revue publie tous les deux mois un dossier thématique, fruit de la réflexion d'universitaires, de professionnels et d'intellectuels. Depuis 2007, la revue est adossée à une institution culturelle nouvelle en France : la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Lorsque l'on aborde la réalité de l'immigration en France, la question des langues est structurelle et transversale. Dans le dossier d'*Hommes et migrations* qui vient de paraître, nous avons choisi de centrer notre propos sur les pratiques linguistiques, dans le sillage d'un premier dossier de 2004, consacré aux langues de France non territoriales. Le dossier aborde la réalité et la pluralité des pratiques linguistiques en France. Il traite ensuite des questions de transmission de langue à travers les familles et les réseaux éducatifs, scolaires et associatifs. La troisième partie, plus littéraire, s'intéresse à la manière dont des migrants adoptent la langue française pour faire œuvre littéraire. La Cité nationale de l'histoire de l'immigration a créé, l'année dernière, un prix littéraire destiné à récompenser un auteur ayant adopté la langue française.

23

Un extrait du film documentaire de Daniel Bouy, Je veux apprendre la France, est projeté. Tourné dans un centre social du XVIII^e arrondissement de Paris, ce documentaire fait le point sur l'enseignement de la langue française à de jeunes migrants.

Table ronde

Stéphanie CONDON, chercheuse, Institut national d'études démographiques

Yahya CHEIKH, professeur agrégé d'arabe, Académie de Paris

Amina YEKHLEF, déléguée générale du réseau des Algériens diplômés des grandes écoles et des universités françaises

Table ronde animée par Marie POINSOT, rédactrice en chef de la revue Hommes et migrations.

Marie POINSOT

Pour aborder les questions des pratiques de la langue arabe, de la transmission et de la valorisation dans un parcours éducatif et professionnel, nous accueillons trois intervenants. Stéphanie Condon est chercheuse, spécialiste entre autre de l'histoire des migrations antillaise et caribéenne. Elle a récemment participé à une vaste étude intitulée *Trajectoires et origines*, qui associait l'Ined et l'Insee. Cette étude est incontournable pour notre propos. Yahya Cheikh est professeur agrégé d'arabe dans l'Académie de Paris. Il nous parlera de l'enseignement de l'arabe en France, au sein de l'institution scolaire, mais également dans le secteur associatif. Enfin, Amina Yekhlef est déléguée générale du réseau des Algériens diplômés des grandes écoles et des universités françaises (REAGE). Elle nous expliquera comment le bilinguisme peut être valorisé dans le parcours professionnel, mais également dans les échanges économiques entre la France et l'Algérie.

Stéphanie CONDON

L'enquête *Trajectoires et origines* sur la diversité des populations en France a été conduite entre l'automne 2008 et le printemps 2009 auprès d'un échantillon représentatif de 21 000 personnes, dont près de 8 500 personnes immigrées et 8 110 descendants d'immigrés (personnes nées en France ayant au moins un parent immigré).

L'enquête *Trajectoires et origines* visait à améliorer les connaissances sur les trajectoires sociales et les conditions de vie des migrants et de leurs descendants dans la société française. L'un des thèmes abordés est celui des pratiques linguistiques des migrants et la transmission familiale des langues. En élaborant le questionnaire, nous nous sommes inspirés des enquêtes précédentes réalisées en France par l'Insee et l'Ined, notamment l'enquête *Mobilité géographique et insertion sociale* de 1992 et l'enquête *Famille* de 1999¹. Nous avons donc posé des questions sur les langues que les migrants ont apprises avec leurs parents, celle ou celles qu'ils parlent au quotidien en France, leur niveau de maîtrise de la langue française, et les langues apprises en famille par les descendants d'immigrés. Par ailleurs, depuis plusieurs années, la sociologie française s'intéresse à la question des discriminations, mais les chercheurs étaient confrontés à un déficit d'information statistique concernant les descendants de migrants. L'enquête visait à combler ce manque de données.

Marie POINSOT

Quelles variétés de la langue arabe avez-vous pu constater ? Les personnes interrogées faisaient-elles référence à l'arabe classique ou à un dialecte ?

25

Stéphanie CONDON

Chaque personne était interrogée sur la langue que lui parlaient sa mère et son père, et pouvait répondre librement : certains ont indiqué « arabe » quand d'autres précisaient « arabe algérien », « arabe magrébin », etc. Bien sûr, le terme « arabe » pouvait signifier l'arabe dialectal, l'arabe standard utilisé dans les médias et/ou l'arabe classique.

Marie POINSOT

D'après cette enquête, quels sont les facteurs qui favorisent la transmission linguistique ? Sont-ils essentiellement d'ordre familial ?

Stéphanie CONDON

Notre étude soulignait l'importance de situer les migrants à un moment précis : en effet, certains migrants sont arrivés en France alors qu'ils étaient très jeunes, d'autres sont venus plus tard, certains ont migré en famille, d'autres seuls, etc. Les situations sont très diverses et la

pratique des langues apprises dans le pays d'origine est liée à ces éléments.

Dans le contexte français, l'importance des migrations en provenance de pays anciennement sous administration française explique une bonne connaissance générale de la langue française à l'arrivée. La France a surtout attiré des immigrés francophones. Le fait de conserver plus ou moins une langue apprise dans le pays d'origine est fonction des possibilités de la pratiquer, mais également de l'acceptation sociale de cette pratique dans le pays d'accueil. Les situations sont également différentes selon qu'il s'agit de couples de même origine, parlant la même langue, ou de couples mixtes. Chez les enfants, la pratique de la langue française est liée à la scolarisation. Elle entraîne souvent une réduction de la pratique de la langue des parents, sauf lorsque l'un ou les deux parents ont une faible maîtrise du français ou lorsque la pratique ou le réapprentissage de cette langue intervient dans un contexte de réappropriation de la culture d'origine, au sortir de l'adolescence par exemple. Le fait que la langue des parents soit enseignée dans le système scolaire français est aussi un facteur clé.

26

Marie POINSOT

Avez-vous constaté un phénomène généralisé de perte de la langue d'origine ?

Stéphanie CONDON

Pour les migrants qui ne sont pas francophones à l'arrivée en France, l'acquisition de la langue française après la migration dépend souvent de l'insertion professionnelle : les personnes qui ne travaillent pas à l'extérieur du foyer ou celles qui connaissent un contexte professionnel où elles n'ont pas à beaucoup s'exprimer apprennent moins vite le français.

Pour les enfants, la situation est différente : si les parents ont le choix quand ils maîtrisent la langue du pays d'accueil, ils peuvent choisir le plus souvent entre leur langue d'enfance et la langue française, en fonction de la valeur sociale de la langue. En ce sens, la langue arabe connaît peut-être un sort plus difficile que d'autres : l'arabe est en effet souvent dévalorisé dans le contexte français et il paraît plus stratégique

aux parents d'encourager leurs enfants à maîtriser la langue française pour assurer leur avenir professionnel. Je vous renvoie vers l'ouvrage d'Alexandra Filhon, une chercheuse qui a mené une étude approfondie sur ces dynamiques².

Marie POINSOT

Cela signifie-t-il que des parents qui ont conscience de l'image de leur langue d'origine vont privilégier le français ?

Stéphanie CONDON

Le choix dépend aussi de la capacité des parents à accompagner les enfants dans leur scolarité dans la langue d'accueil. Par ailleurs, il existe incontestablement un lien entre la maîtrise de la langue de l'enfance et le fait d'avoir la possibilité de retourner dans le pays d'origine. Le recours aux médias du pays des parents a une influence limitée sur le degré de maîtrise de la langue des parents lorsqu'il y existe une importante presse francophone, ce qui est, par exemple, le cas au Maroc ou en Algérie.

27

Marie POINSOT

On connaît le rôle des associations communautaires dans la pratique de la langue. Les immigrés sont-ils impliqués dans des associations ?

Stéphanie CONDON

D'une manière générale, la participation associative est un phénomène relativement peu important en France, en comparaison avec ce qui se passe ailleurs. Concernant l'implication dans des associations culturelles, nous disposons d'éléments actuellement en cours d'analyse. De même, nous nous appuyons sur les résultats de l'enquête afin de mieux cerner les effets de la mobilisation des parents dans la scolarisation de leurs enfants et ceux des liens entretenus avec le pays d'origine. Il faut souligner la coexistence du français et de la langue arabe dans de nombreuses familles d'immigrés originaires du Maghreb ou d'autres pays arabophones. Et rappeler que de nombreux facteurs interviennent dans le maintien de la pratique de l'arabe en famille, comme pour d'autres langues, notamment l'âge à l'arrivée des immigrés, la maîtrise du français, le niveau de scolarisation, les choix socio-culturels des parents et des enfants.

Marie POINSOT

En tant que chercheuse en France d'origine anglaise, quel regard portez-vous sur ces questions ?

Stéphanie CONDON

Il me semble qu'il n'existe pas la même interrogation au Royaume-Uni, où il n'a pas été nécessaire de « défendre » la langue anglaise et où la pratique d'autres langues n'est pas vécue comme une menace pour l'identité nationale.

Marie POINSOT

Amina Yekhlef et Yahya Cheikh, avant de vous passer la parole, je voudrais vous demander ce que vous inspirent ces résultats.

Amina YEKHLEF

Je suis pour ma part très intéressée par ces résultats, car l'enquête est relativement vaste : elle concerne 8 000 personnes. Elle vient confirmer ce que je constate dans mon métier, à savoir que l'usage du français dans la sphère familiale dépend aussi du niveau scolaire des parents.

28

Yahya CHEIKH

En ce qui me concerne, je voudrais tout d'abord saluer cette belle initiative du ministère de la Culture et de la Communication aujourd'hui. Je m'en réjouis. Je suis frappé de constater que le nombre d'apprenants d'arabe dans l'institution scolaire est en diminution, alors que la demande d'arabe est en hausse dans les écoles associatives ou dans les centres de formation. Les élèves apprenant l'arabe dans les collèges et les lycées sont généralement issus de l'immigration. Dans les associations, le public est constitué d'enfants issus de l'immigration, mais également de musulmans (d'origine turque ou pakistanaise, etc.) désireux d'apprendre la langue du Coran. Le public des associations culturelles est, pour sa part, plutôt attiré par l'amour de l'Orient en général. Ce renouveau de la demande d'apprentissage de la langue arabe est sans doute lié au fait que, depuis les attentats du 11 septembre 2001, le monde arabe fait souvent la une de l'actualité. En France, de nombreux débats ont lieu autour de la question du terrorisme, de l'identité nationale ou encore du port du voile. Nous assistons donc à un mouvement parallèle où la langue arabe est stigmatisée et perd de sa présence dans l'institution

publique, alors qu'elle affiche un grand dynamisme dans le monde associatif.

Selon le rapport du Comité interuniversitaire d'études arabes (CIDEA), le nombre d'élèves apprenant la langue arabe au collège ou au lycée en 2006 s'élevait à 7 300. Ces élèves étaient scolarisés dans 232 établissements publics, contre 256 en 2002. Ce chiffre inclut les 1 425 élèves enregistrés à Mayotte, ainsi que les 1 100 élèves inscrits au CNED (centre national d'enseignement à distance). On constate donc que le nombre d'élèves apprenant l'arabe dans l'institution publique est extrêmement faible. Par ailleurs, des accords, signés depuis les années soixante-dix entre la France et certains pays d'origine, en particulier les pays du Maghreb, ont créé les ELCO (enseignement des langues et cultures d'origine) : environ 50 000 élèves scolarisés dans le système éducatif français reçoivent dans ce cadre un enseignement d'arabe (cours du soir ou le samedi matin). Toutefois, les ELCO reposent sur des accords bilatéraux et sont réservés aux enfants de ressortissants, à savoir les enfants d'origine marocaine, algérienne ou tunisienne.

29

En revanche, le nombre d'apprenants en langue arabe dans les associations est très important. Tout d'abord, en ce qui concerne les associations culturelles qui dépendent des mosquées, nous savons qu'il y a environ 6 millions de musulmans en France. En 2003 étaient recensées en France 1 543 mosquées et salles de prière, la majorité d'entre elles proposant un enseignement d'arabe en dehors des heures de prière. La plupart de ces lieux de culte musulman sont situés en Île-de-France. Les cinq ou six principales associations culturelles enseignent l'arabe à un public compris entre 12 000 à 14 000 élèves³. Comparé à l'enseignement dispensé par l'Éducation nationale, c'est très important ! Par ailleurs, des associations culturelles, d'origine libanaise par exemple, proposent des cours d'arabe. Au total, en 2003, le ministère de l'Intérieur estimait à 65 000 le nombre d'élèves apprenant l'arabe en dehors de l'institution scolaire.

Marie POINSOT

Pensez-vous que l'arabe soit « chassé des classes » parce que les modalités d'apprentissage ne sont pas adaptées ou plutôt parce que les élèves ne s'intéressent pas à cette langue à l'âge où ils sont scolarisés ?

Yahya CHEIKH

Brigitte Perucca, journaliste au quotidien *Le Monde*, a publié en septembre 2009 un article intitulé « La langue arabe chassée des classes ». Elle faisait en effet le constat que l'enseignement de la langue arabe n'est plus pris en charge par l'institution publique et laissé aux associations. Je suis d'accord avec ce constat et je le déplore.

Dans une interview donnée à radio Monte Carlo Doualiya hier, les ministres Luc Chatel et Frédéric Mitterrand ont souligné le rôle et les devoirs de la France vis-à-vis des Français issus de l'immigration. Le ministre de l'Éducation nationale propose la création de quatre sections de langue arabe, mais cela n'est pas suffisant. L'argument généralement invoqué est que l'enseignement de la langue arabe est confronté à un problème d'effectifs. Mais s'il existe réellement un problème d'effectifs, comment expliquer que tant de gens s'inscrivent à des cours d'arabe en dehors de l'institution publique ?

30

J'ai commencé ma carrière d'enseignant il y a dix ans. À l'époque, j'ai démarré avec une classe de 22 élèves en quatrième. À partir de la seconde, en raison des orientations de certains d'entre eux vers des cursus professionnels, il ne restait plus que 14 élèves. En première, après orientation là encore vers des filières professionnelles, il n'en restait plus que 4. En terminale, si vous comptez les déménagements, il ne restait plus que 2 élèves présentant l'arabe au baccalauréat...

Ce constat est général. Les familles préfèrent bien souvent choisir une autre langue. Ou lorsqu'un élève d'arabe déménage, il ne trouve plus cet enseignement dans son nouveau collège ou lycée. Je me suis ainsi trouvé à devoir, moi professeur de l'institution laïque et républicaine, donner le nom d'un *imam* à un parent d'élève qui me demandait auprès de qui son enfant pourrait désormais continuer son apprentissage de l'arabe, puisque son nouveau collège ou lycée ne l'enseignait pas !

Un professeur d'arabe passe les concours comme les autres, il est bien souvent sur-diplômé, cumulant les doctorats et les masters ; mais lorsqu'il prend son poste, il n'a pas d'élèves...

Marie POINSOT

Cela ressemble un peu à ces professeurs de latin ou grec qui doivent se battre pour conserver leurs effectifs...

Yahya CHEIKH

En effet, pour maintenir les postes, nous essayons de négocier les effectifs en effectuant des regroupements sur plusieurs établissements. Par ailleurs, la représentation que le corps enseignant ou les parents d'élèves ont du professeur d'arabe est très étonnante : je suis sollicité pour donner des conseils lorsqu'une jeune musulmane refuse d'aller à la piscine en cours de sport, par exemple. En somme, je suis perçu comme un *mufti* !

Marie POINSOT

Vous êtes en quelque sorte un « médiateur culturel », sollicité pour lutter contre la mauvaise presse faite à la langue arabe...

Yahya CHEIKH

Certes, nous jouons un rôle de conciliateur. Mais nous aimerions être des professeurs, comme nos collègues. Par exemple, aux épreuves du baccalauréat, la majorité des élèves qui se présentent aux épreuves de langue arabe arrivent sans texte, ou avec des textes qui ne sont pas de l'arabe littéral ou qui ont été vocalisés, ou encore avec des extraits du Coran exclusivement. Certains ne sont même pas formés à la lecture, à l'analyse des textes. Et beaucoup d'entre eux présentent une attestation signée par le proviseur pour les excuser, car ils n'ont pas pu suivre de préparation. Cette situation est due au fait que l'enseignement de l'arabe n'est pas dispensé dans tous les établissements scolaires, notamment là où il faudrait.

Tous les responsables politiques sont sincères lorsqu'ils prônent la nécessité d'enseigner l'arabe, mais la manière de faire laisse à désirer. Un travail de sensibilisation doit être effectué dès la maternelle pour changer les mentalités. Les professeurs sont sur-diplômés, ils ont le désir d'enseigner à des élèves venus de tous horizons, et pas uniquement à des enfants issus de l'immigration maghrébine ou des pays musulmans.

Marie POINSOT

Si l'on compare votre témoignage avec le succès du chinois, nous pouvons en déduire que les perspectives économiques avec le Maghreb paraissent moins prometteuses...

Yahya CHEIKH

À mon sens, le succès du chinois est un phénomène de mode. Je ne m'oppose pas à l'enseignement de la langue arabe au sein des structures associatives. Certaines sont particulièrement intéressantes. Cependant, les professeurs doivent être formés. Dans les pays scandinaves, notamment en Suède, on s'intéresse de plus en plus à l'enseignement de l'arabe et on met en place des séjours et des échanges linguistiques avec le Maghreb, ce qui se fait de moins en moins en France.

Marie POINSOT

Nous vous remercions pour ce message d'alerte. Je me tourne maintenant vers Amina Yekhlef ; pouvez-vous nous présenter le réseau des Algériens diplômés des grandes écoles et des universités françaises, le REAGE ?

32

Amina YEKHLEF

Le REAGE est une association à vocation économique, et non culturelle et politique. Il n'existe pas de critères de sélection. Pour en faire partie la plupart des membres sont des Algériens, nés en Algérie, de deuxième ou troisième génération : ils ne maîtrisent pas tous l'arabe classique, mais ils peuvent échanger oralement en arabe dialectal dans leurs activités. Ils ont en général appris l'arabe en Algérie avant d'immigrer pour suivre des études supérieures en France ou alors par leurs parents. Pour les membres du REAGE, maîtriser la langue arabe est un atout indéniable. Une quinzaine de nos membres est installée aux Émirats arabes unis : l'arabe est pour ces personnes un véritable outil de travail.

Nous sommes organisés par clubs. Le club des entrepreneurs organise régulièrement des dîners au cours desquels sont échangées les possibilités de développer ses activités en Algérie, les évolutions législatives du pays, etc. Les membres du REAGE sont mieux outillés pour pouvoir aborder le marché d'un pays en plein essor, lorsqu'ils en maîtrisent les paramètres culturels et linguistiques.

Les membres du REAGE sont principalement des personnes qui souhaitent s'enrichir, qui ont déjà une entreprise en France et veulent s'internationaliser. Des attaches familiales ou amicales leur permettent de s'investir plus facilement en Algérie qu'ailleurs. De plus, Alger est à moins de deux heures de vol de Paris.

Marie POINSOT

Comment encourager l'image de l'arabe comme langue commerciale, langue des affaires ?

Amina YEKHLEF

Je pense que le débat sur l'islamisme a éclaboussé l'usage de cette langue. Il est donc nécessaire de communiquer autour de la langue, d'encourager son enseignement. L'image véhiculée dans les médias influe nécessairement sur les perceptions de la population. La langue arabe est pourtant un atout indéniable pour ceux qui souhaitent travailler dans le conseil, réaliser des missions dans les pays arabes ou s'y installer.

33

Débat avec le public

Camille SARI

Docteur d'État en finance internationale, spécialiste des politiques monétaires et financières algériennes

Les PDG d'Airbus ou d'autres grandes entreprises françaises n'ont pas besoin d'apprendre le chinois, car ils ont des interprètes. En revanche, dans les milieux d'affaires que nous avons établis avec les pays du Maghreb, nous avons besoin d'arabophones. En effet, depuis la politique d'arabisation au Maghreb, contre laquelle je me dresse d'ailleurs, le français n'est plus utilisé dans les affaires en Algérie. Bientôt, tous les documents commerciaux seront écrits en langue arabe. Il n'est donc pas possible de se passer de la connaissance de cette langue. Il me paraît absolument vital de développer son enseignement, y compris dans les écoles de commerce !

Pour la politique et la diplomatie également, la maîtrise de la langue arabe est indispensable, pour mieux comprendre la rue et les informations traitées dans la presse écrite.

Roland LAFFITE

Secrétaire de la SELEFA (Société d'études lexicographiques et étymologiques françaises et arabes)

Je voudrais poser une question au sujet de l'enseignement de l'arabe dans l'enseignement secondaire, car il me semble que l'image dégradée de la langue s'exprime tout particulièrement à ce niveau. J'ai beaucoup milité pour que les élèves arabophones puissent apprendre l'arabe au lycée. J'ai rencontré de nombreuses résistances car, au sein du corps enseignant, la langue arabe est perçue comme le véhicule de la religion musulmane. Cette représentation est complètement contre-productive, car elle conduit à abandonner l'enseignement de la langue arabe aux mosquées. En outre, la langue arabe est souvent perçue comme la « langue d'origine » d'enfants issus de l'immigration : elle serait donc la langue « d'avant », celle dont il faudrait s'échapper.

34

Comme le soulignaient déjà fort bien les conclusions du rapport demandé par le ministre de l'Éducation nationale à Jacques Berque en 1985, il faut faire entrer la culture des enfants issus de l'immigration dans le système de l'enseignement ; il faut ouvrir la culture nationale aux cultures islamo-méditerranéennes. Pour cela, il faut encourager une vision de l'arabe comme langue de civilisation, au même titre que le grec, le latin ou le chinois. Le ministère de la Culture et de la Communication peut sans doute jouer ce rôle à l'échelle nationale : il peut mettre en valeur l'arabe non seulement comme une langue intime ou une « langue de France », mais également comme une langue de culture et de civilisation, et pas uniquement une langue de la religion ou du *business*.

Marie POINSOT

Henriette Walter souligne combien la langue arabe est celle qui a transmis les civilisations anciennes à l'Occident. Elle est celle qui a le plus alimenté en contributions extérieures la langue française.

Yahya CHEIKH

Je voudrais par ailleurs souligner que l'arabe se porte un peu mieux dans l'enseignement supérieur. Il est enseigné dans les lycées les plus prestigieux de France, mais également dans les classes préparatoires aux grandes écoles, qui comptent environ 700 élèves en arabe, ainsi que dans les deux écoles de commerce – HEC et l'ESSEC – et à l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, où il rencontre un grand succès. À l'IEP de Paris en effet, neuf professeurs d'arabe enseignent la langue à un public qui se destine majoritairement à la carrière diplomatique. Dans sa clairvoyance, le directeur de l'IEP de Paris n'a pas attendu les décisions ministérielles pour engager des accords et ouvrir des partenariats avec des instituts d'enseignement supérieur dans de nombreux pays : les étudiants peuvent aujourd'hui bénéficier de programmes d'échanges linguistiques avec neuf pays de langue arabe. En définitive, l'arabe se porte plutôt bien dans les établissements qui ne sont pas directement sous le contrôle de l'État : écoles associatives, établissements privés, instituts autonomes d'enseignement supérieur, centres culturels, etc.

Notes

35

- 1 Je vous renvoie vers l'article de François Héran dans le numéro d'*Hommes et Migrations* de 2004 sur les langues de France
- 2 *Langues d'ici et d'ailleurs - Transmettre l'arabe et le berbère en France*, Les cahiers de l'INED, Paris, 2009
- 3 cf. Deheuvels, L.-W. et Dichy, J., « La masse manquante : l'offre du service public et les enjeux de l'enseignement de l'arabe en France aujourd'hui », in *Le centenaire de l'agrégation d'arabe*, Actes du colloque organisé par l'IMA/La Sorbonne les 17 et 18 novembre 2006, CRDP de l'Académie de Versailles, 2008, pp. 87-99. Aussi, Bruno Levallois, « L'enseignement de l'arabe dans l'institution scolaire française », in *Langues et cité* ; numéro consacré à *L'arabe en France*, publication de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, octobre 2009, n° 15, pp. 6-7
- 4 cf. Yahya Cheikh, « L'enseignement de l'arabe en France : les voies de transmission », in *Hommes et migrations*, Paris, Cité nationale de l'histoire de l'immigration, n° 1288, novembre-décembre 2010, pp. 92-103

Variétés, variations de l'arabe

Ouverture

Michel ALESSIO

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Dans la tradition culturelle et linguistique de la France, marquée par le monolithisme et un certain culte de l'uniformité, nous nous représentons volontiers les langues, en particulier le français, comme des objets nettement délimités, compacts, analysables en termes univoques et permanents. Il s'agit d'une représentation et même d'une pure fiction, car, à l'énoncé « je parle français, turc, bambara » correspondent toujours, dans la pratique, une grande variété d'usages. La vérité est que toute langue est faite de diversité. Si nous sommes aujourd'hui familiarisés avec la diversité des langues dans le monde, nous sommes peut-être moins sensibles à la diversité interne à chaque langue, aux multiples manières à travers lesquelles chacune se manifeste : à ses variations. Car l'approche traditionnelle d'une langue, en raison souvent d'impératifs pédagogiques, ne nous permet pas toujours de nous familiariser avec ces variations.

37

Il existe cependant une langue qu'on aborde volontiers sous l'angle de la diversité : c'est la langue arabe. Nous sommes là pour débattre du sujet, avec trois spécialistes : M^{me} Samia Naïm, chargée de recherche au CNRS, M. Abdellah Bounfour, professeur des universités et enseignant à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), et M. Joseph Dichy, professeur des universités à Lyon II.

Table ronde

Abdellah BOUNFOUR, professeur des universités, INALCO.

Joseph DICHY, professeur des universités, Lyon-II.

Samia NAÏM, chargée de recherches, CNRS.

Table ronde animée par Michel ALESSIO, délégation générale à la langue française et aux langues de France.

Samia NAÏM

Dans le prolongement de l'introduction de Michel Alessio, je veux insister, à mon tour, sur la variation intra-langue, phénomène inhérent à toute langue, donc à l'arabe aussi.

38

La question que l'on pose habituellement est celle de savoir à quand remonte la diversité dialectale : a-t-elle toujours existé ? Est-elle due à l'expansion de l'Islam et aux contacts de langues qui l'ont accompagnée, c'est-à-dire au contact de l'arabe des conquérants avec les langues des populations en place ?

Existait-il des variétés dialectales en Arabie avant l'Islam ? S'il y a peu de travaux exclusivement consacrés à la situation linguistique en Arabie pré-islamique, des sources arabes anciennes témoignent de l'existence de dialectes qui se distingueraient aussi bien entre eux que de la langue du Coran. Les spécialistes de la période le confirment, qui, sur la base de discriminants phonologiques morphologiques et lexicaux, ont réparti les dialectes arabiques en deux groupes, Est et Ouest correspondant aux grandes divisions tribales Higazi – Tamimi (Rabin 1951, Corriente 1975, Versteegh 1984).

La situation linguistique dans le monde arabophone est aujourd'hui très contrastée. De façon générale, les dialectologues s'entendent pour répartir les dialectes en six groupes sans pour autant faire l'imposse

que ce soit sur l'existence de variations à l'intérieur de chaque groupe, ou sur l'existence de zones de transitions et d'échanges entre groupes. On distingue ainsi le type levantin qui comprend les variétés en usage en Syrie, au Liban, en Palestine et en Jordanie ; le type maghrébin qui caractérise des dialectes marocains, algériens, tunisiens, libyens et mauritaniens ; le type arabe caractéristique des variétés de la Péninsule Arabique ; le type égyptien et le type mésopotamien (variétés vernaculaires de l'Iraq). Quant aux dialectes arabes parlés dans des régions situées aux confins de l'aire arabophone, coupés depuis longtemps de l'histoire et de la culture du monde arabe et musulman, ils sont communément dits « périphériques ». Sous cette « rubrique » on trouve l'arabe de Malte, de Chypre (aujourd'hui une langue en danger) les dialectes arabes de Turquie, d'Afghanistan... La situation linguistique est loin d'être la même dans tous ces dialectes : l'arabe de Kormakiti (Chypre), par exemple, a été sérieusement « grignoté » par le Grec au cours de plusieurs siècles de bilinguisme (A. Roth 2004, Borg 2006) ; le juba arabe du Sud Soudan fonctionne en tant que langue vernaculaire et en tant que *lingua franca*, avec des variétés régionales dialectales ou pidgin/créole (C. Miller 2007).

39

À ces regroupements à prédominance géographique vient se superposer un autre paramètre de type sociologique, qui répartit les dialectes en « sédentaire » vs « bédouin » avec des croisements de type « bédouin-nomade » vs « bédouin-sédentaire », et des subdivisions internes est/ouest/nord/sud, ou aussi un échelonnement « sédentaire-citadin-urbain », selon le *continuum* jadis proposé par J. Cantineau pour les parlers de sédentaires du Levant (« Remarques sur les parlers de sédentaires syro-libano-palestiniens », *Bulletin de la société de linguistique de Paris*, 1939 : 80-88).

Michel ALESSIO

Vous avez évoqué des parlers « périphériques ». Que dire du maltais ?

Samia NAÏM

Le maltais est depuis longtemps coupé de tout contact avec l'arabe, dialectal, standard ou classique. Il a subi une forte influence des langues européennes (sicilien, italien, anglais) et il occupe une position

intermédiaire entre le sémitique et les langues romanes, notamment l'italien/sicilien. Le lexique de base d'origine arabe ne représente qu'une faible partie de son système linguistique. Les spécialistes s'intéressent à l'interaction des constituants arabes et des composantes non sémitiques, à l'interaction des deux types de morphologie dans ce dialecte (Comrie et alii, *Introducing Maltese Linguistics*, 2009).

Michel ALESSIO

Pouvez-vous développer la notion de diglossie concernant l'arabe ?

Samia NAÏM

Nous nous sommes concentrés, pour le moment, sur les variétés dialectales de l'arabe. Lorsqu'on parle de diglossie, on fait généralement allusion à l'arabe littéraire ou à l'arabe classique, c'est-à-dire principalement à la langue de l'écrit. Mais on parle aussi de diglossie à propos de l'arabe standard des médias, qui du fait de la radio et de la télévision est diffusé et compris dans l'ensemble du monde arabe.

40

Nous devons néanmoins être prudents : s'il y a compréhension, il n'y a pas nécessairement diglossie. Lors de mes premières enquêtes de terrain au Yémen, il y a trentaine d'années, j'ai eu beaucoup de difficulté à comprendre le dialecte de mes informatrices yéménites au moment où elles comprenaient parfaitement mon arabe libanais, pour l'avoir entendu par le biais de la chanson libanaise et des séries télévisées. Pour moi, la difficulté provenait en premier de l'intonation caractéristique de l'arabe de Sanaa, qui est très déroutante pour un locuteur du Moyen Orient. Lorsqu'on parle de variations dialectales, on oublie souvent le rôle majeur de l'intonation dans l'échange. L'intonation permet de découper le flux de la parole et d'y trouver des points de repères. Pour en revenir à la diglossie, je veux dire que si ces femmes qui n'ont jamais été scolarisées, comprennent l'arabe standard des médias, elles n'en font pas pour autant l'apprentissage. La transmission se fait par la scolarisation.

Abdellah BOUNFOUR

En préambule, permettez-moi de signaler que je ne me sens pas détenir une compétence indiscutable pour parler de la question qui nous réunit.

Toutefois, vous m'avez convaincu, car j'enseigne le berbère, mais j'ai aussi enseigné l'arabe. J'ai donc accepté votre invitation. Fort de cette illégitimité, je vais me permettre un peu d'impertinence.

Nous nous interrogeons sur la préexistence, à l'origine, d'un arabe ou de divers dialectes : existait-il un arabe premier qui se serait ensuite décliné au travers de dialectes distincts ? Ou existait-il plutôt des dialectes dès l'origine, l'arabe dit classique étant une convergence de ces dialectes premiers ?

Tout d'abord, en m'intéressant aux politiques linguistiques des pays du Maghreb et du Sahel, j'ai constaté que tous ont fait de la langue arabe leur langue « nationale » et/ou « officielle ». Or ce substantif « arabe » n'est pas qualifié par un adjectif, « classique » ou « dialectal ». S'agissant de la langue française, l'absence de qualificatif paraît aller de soi, bien qu'il existe un français parlé en Belgique, un autre au Canada, etc. Le choix de la langue « arabe » était destiné à substituer une langue dite « nationale » à la langue de la puissance coloniale.

41

Par ailleurs, les langues arabes dialectales sont considérées par les nationalistes arabes comme dégradées par rapport à l'arabe classique. En effet, à l'époque de la colonisation, ces langues sont représentées comme décadentes, car les populations qui les parlaient n'étaient pas éduquées et étaient largement analphabètes. Au lendemain des indépendances, ces langues dialectales furent perçues comme des langues à faire disparaître. Certaines publications allèrent même jusqu'à prôner l'enseignement de la langue arabe classique et l'éradication des dialectes.

Il s'agit là d'une réaction contre une idée qui circulait au début du XX^e siècle. En effet, certains dialectologues de la période coloniale comparaient l'arabe dit « classique » à la langue latine et les dialectes arabes aux langues vivantes issues du latin, à savoir le français, l'espagnol, l'italien, etc. Dans cette représentation, qui avait prévalu avec force et qui continue de prévaloir encore aujourd'hui, adopter la langue arabe classique signifiait aller dans le sens du progrès.

Mais revenons à l'histoire de la langue arabe elle-même. Si l'arabe dit « classique » est une langue une qui a préexisté dans l'Arabie préislamique, nous nous demandons où est niché cet arabe en dehors de sa pratique par les élites. Le premier texte de l'arabe dit « classique » est le Coran. Or comme l'ont souligné les exégètes du Coran, en particulier les spécialistes des lectures, il y aurait plusieurs lectures possibles du Coran. Les différences entre ces lectures sont fondées essentiellement sur des éléments linguistiques, et en particulier des problèmes de phonétique, voire de syntaxe. Les études coraniques ont déterminé que les différentes « lectures » possibles du Coran recouvrent en réalité différentes langues parlées par les tribus, selon les régions. Le texte coranique semble alors être un composé de plusieurs dialectes tribaux. D'ailleurs, une thèse très convaincante avance que ce serait précisément cette langue que l'élite cultivée se serait efforcée de stabiliser et de standardiser pendant un siècle et demi. Si l'on s'en tient là, il semble que ce qui est premier, ce sont bien des dialectes arabes et non une langue, seule et une.

42

Dans le cas du Maghreb, il est acquis que les dialectes seraient des langues composées à partir de la rencontre de différents dialectes orientaux – liés à des tribus présentes lors de la conquête et dans les temps qui l'ont suivie – et de dialectes berbères. Le dialecte algérien est multiple, car plusieurs dialectes arabes se sont amalgamés à plusieurs dialectes berbères pour lui donner naissance. Une *koinè* linguistique s'est opérée au Maghreb : la poésie du XIII^e siècle (*le Malhûn*) à aujourd'hui, dans sa permanence syntaxique et linguistique, en est le fleuron. Les études actuelles de dialectologie concluent qu'il existe dans les parlers d'aujourd'hui, des éléments sociolinguistiques caractérisant les dialectes arabes pré-hilaliens – c'est-à-dire antérieurs au XI^e siècle – dont l'origine peut être identifiée de 10 à 15 %. Une équipe de recherche, basée en Tunisie et chargée d'élaborer un atlas linguistique, a ainsi mis en évidence les liens existants entre le dialecte parlé dans une région précise de la Tunisie et celui pratiqué dans une région d'Irak.

Parallèlement à cela, existent des variations dialectales de ce que nous appelons l'arabe citadin. Je dirais que la construction de Kairouan est le point de départ de la constitution de cette langue, qui s'est ensuite propagée de Tlemcen à Fez, puis à l'Andalousie.

En conclusion, ma thèse est que le multiple précède l'un, comme mesure de compte. Les dialectes ne sont pas des dégradations d'une langue une et première, ils précèdent la langue classique. Étudier les variations dialectales permet de comprendre comment se forme une *koinè*. Il ne s'agit pas de minorer ou de diaboliser une quelconque langue. Nous constatons que tous les pays qui nous intéressent sont plurilingues. La question la plus réaliste est plutôt de se demander : que faire du plurilinguisme dans ces pays ?

Joseph DICHY

Dès les époques les plus anciennes, autant qu'on peut en juger par les traces qui nous en sont parvenues, la langue arabe est une langue diverse. Cette diversité se déploie, au fil du temps, sur les trois axes de *l'extension géographique et de la profondeur historique*¹, d'une part, et, de l'autre, de la compétence de communication *pluriglossique*² – concept qui permet un dépassement des simplifications abusives ou des impasses associées au terme de « diglossie »³. Des découvertes récentes et un renouveau partiel des approches permettent aujourd'hui de concevoir avec plus de clarté la situation linguistique de cette langue. J'essaierai d'indiquer en quelques mots les grands invariants de cette situation, du VI^e siècle et des débuts de l'Islam, puis des périodes médiévales jusqu'à l'ère moderne (la *nahda*, ou « renaissance arabe » aux XIX^e-XX^e s.) et à la période contemporaine.

43

La langue arabe des VI^e-VIII^e (soit d'un siècle avant l'islam au II^e s. de l'Hégire), telle qu'elle nous parvient à travers les témoignages des savants arabes médiévaux⁴, mais également grâce aux fragments de documents privés édités et analysés par Simon Hopkins⁵, connaissait déjà un degré non négligeable de diversité linguistique, relevant de la polyglossie. S'agissant de documents écrits, ces témoignages livrent sur les parlers arabes de l'époque des indices observables à travers des « mixtes » d'arabe « classique » et du parler en usage dans la région de provenance. Ces variétés sont appelées « arabes moyens » ou « moyens arabes », expression qu'il conviendra de plus en plus et, contrairement aux habitudes actuelles, de mettre au pluriel : l'un des deux termes de ces mixtes (les parlers) est en effet soumis à une forte variation géographique.

Pour bien comprendre cet état de fait, il faut s'écarter du modèle de la « diglossie », qui limiterait l'arabe, aux tous débuts de l'islam et dans les siècles précédents, à deux usages : un ensemble de parlers d'une part, et de l'autre, à une *koinè* correspondant à une variété relevée et formelle. Cette simplification masque plus qu'elle ne l'éclaire la situation linguistique de l'époque – mais également, comme je le montrerai dans un instant, des époques postérieures. Il existe en effet, avant la prédication coranique, des parlers arabes différents à La Mecque et à Médine, dans le Hedjaz ou encore ailleurs⁶. Ce phénomène est connu des savants arabes du langage, qui mentionnent les « parlers » (*lughât*) – plus précisément les « manières de dire » – des anciens arabes, qui coexistent avec une manière de s'exprimer relevée, utilisée dans la poésie et dans les discours oratoires (*khutba*). C'est cette dernière variété que l'on rencontre dans le texte coranique. On a parlé à ce propos de *koinè*, par analogie avec la situation linguistique dans la Grèce antique. Cette *koinè* aurait eu un caractère commun « pan-dialectal ». Mais il faut nuancer ce tableau : s'il est vraisemblable que cette variété ait été très largement comprise par les locuteurs de l'arabe, il est également probable qu'elle ait connu des interférences avec différents parlers. Des traces de plusieurs d'entre eux ont été recensées par Ahmad 'Alam al-Dîn al-Gindi⁷. On en trouve également dans la poésie ancienne, bien que ces textes nous aient été rapportés avec des modifications régularisantes. La présence de « mixtes » – ou d'arabes moyens –, dont les manuscrits dont je viens de parler nous transmettent la trace, n'a donc rien d'étonnant.

Au cours des deux ou trois siècles qui suivent la prédication de Mahomet, la langue arabe savante est progressivement codifiée et normée : sa grammaire est établie et son lexique répertorié, à un niveau de précision et d'exhaustivité dont on n'a pas vraiment l'idée en Occident. À cette époque est collectivement décidé qu'il existe une langue, la langue arabe, *al-arabiyya*, correspondant à la variété formelle et relevée en usage dans le Coran, la poésie arabe ancienne, les discours oratoires⁸. Cette démarche n'a rien d'exceptionnel : on commence à savoir aujourd'hui que les « langues » ne sont pas, comme on le dit « naturelles », mais qu'elles procèdent d'une décision collective, hors de laquelle elles « n'existent pas »⁹. C'est le cas, en sus de l'arabe

« classique », du français, de l'anglais, du turc moderne, de l'espagnol, du grec, de l'italien, de l'hébreu...

En ce qui concerne l'arabe, la norme issue de cette décision collective a toujours coexisté avec des parlers locaux ou régionaux, ainsi qu'avec la possibilité de mêler langage parlé et langage « normé » ou savant. D'autres papyrus soigneusement étudiés par S. Hopkins, correspondant à des documents de la vie quotidienne (lettres personnelles, petits textes testamentaires, inventaires de mobilier, etc.) et datant d'une époque postérieure à l'Islam, mais antérieure à la codification de l'arabe et de l'écriture (soit avant le tournant des VIII^e-IX^e siècles), sont rédigés dans un arabe moyen, au sens donné plus haut à ce terme.

Le tournant du III^e s. est celui de la poursuite de la codification, non seulement de la langue savante, mais aussi de son écriture. Dans son ouvrage intitulé *Adab al-Kâtib*, Ibn Qutayba traite de la manière d'écrire et de parler l'arabe, d'une façon qui traduit la présence d'une variété d'usages bien plus grande que celle que l'on connaît aujourd'hui.

Notre vision des langues est partiellement faussée par le fait que nous projetons sur les époques précédentes les situations que nous observons autour de nous, qui résultent du fait que les décisions collectives que je viens de mentionner sont, à l'époque moderne, très fortement relayées par les institutions des États. De même qu'un enseignement généralisé de la langue française s'est mis en place, comme on le sait, à partir de la fin du XIX^e siècle, de même, dans les pays arabes, la décision est prise, au XX^e s., d'élargir à la plus grande partie possible de la population l'enseignement de la langue arabe « littéraire » ou « littérale », qui était auparavant réservée à une élite de savants. Le monde arabe dans son ensemble partage le même mythe fondateur d'une langue arabe littéraire unique, fondatrice, idéalisée, associées à un devoir commun de l'apprendre et de l'enseigner – au détriment, lorsque c'est le cas, d'autres langues (comme le Berbère dans les pays du Maghreb). L'apprentissage d'une langue commune signifie également le partage d'une culture commune. Le poète irakien des VIII^e-IX^e s. Abu Nuwâs est connu, enseigné et retenu par cœur dans l'ensemble du monde arabe. Cette identité culturelle globale se transmet à travers l'école.

Pour qu'une langue puisse être transmise et diffusée, une normalisation de la grammaire est nécessaire ; celle-ci est un complément nécessaire de la décision collective dont elles procèdent.

À l'époque moderne, ce sont désormais les enseignants et les responsables des éducations nationales qui décident ce qui est juste ou faux dans la pratique de l'arabe : ils reprennent en cela la démarche de codification des savants médiévaux en la rigidifiant. Mais dans la pratique, les locuteurs scolarisés parviennent plus ou moins bien à s'exprimer en arabe littéraire. Or, à côté du code et de ses normes, il existe une liberté d'emprunter aux dialectes, ou encore, d'insérer des expressions appartenant à l'arabe littéraire dans un discours construit dans un parler. Ces deux libertés, qui s'exercent à l'oral ou, par exemple, dans beaucoup d'échanges épistolaires familiers, correspondent à l'arabe moyen associé au dialecte du locuteur. La coexistence entre le parler ou dialecte arabe « de la maison » et l'arabe acquis à l'école offrent ainsi une palette étendue de moyens d'expression. Comme les deux langages ont leur vocabulaire respectif, s'il manque un mot dans une glose, le locuteur emprunte à une autre, en fonction des besoins lexicaux engendrés par le thème de son propos. Comme le disait Antoine Culioli, « l'énonciation est l'utilisation par le locuteur des moyens qui lui sont offerts par la langue ». Au locuteur scolarisé, la polyglossie offre ainsi une palette étendue de possibilités, qui s'incarne principalement dans les arabes moyens.

46

C'est pourquoi, plutôt que d'utiliser le terme de « diglossie » pour qualifier la langue arabe, je préfère celui de *polyglossie* que l'on peut éclairer, si l'on raisonne du point de vue de l'identité culturelle, par un terme emprunté à construction européenne, celui de « subsidiarité ». Dans cette construction, l'Europe se perçoit comme un ensemble où coexistent de grandes institutions européennes, et des institutions nationales, régionales et locales « subsidiaires », qui doivent fonctionner en bonne intelligence. En adaptant librement cette notion, on peut observer la coexistence dans la compétence de communication des locuteurs arabes scolarisés, de : l'arabe littéraire classique (*al-arabiyya* – accessible en compréhension), l'arabe littéraire moderne, l'arabe dialectal commun à un pays ou grande région du Monde arabe (Maroc, Algérie, Égypte, Syrie, etc.), et un parler arabe local. Aux deux formes

d'arabe littéraire est associée une identité culturelle commune, les autres glosses correspondant à des identités associées à un pays ou à une région. C'est cet ensemble qui constitue ce que l'on peut appeler « la langue arabe », une dans sa diversité.

Michel ALESSIO

Je vous remercie d'avoir mis en valeur cette situation que je dirais « délicieusement compliquée » de l'arabe.

Débat avec le public

De la salle

Existe-t-il un dictionnaire étymologique de la langue arabe ? Si tel n'est pas le cas, pourquoi ?

Joseph DICHY

Il n'existe pas à l'heure actuelle de dictionnaire étymologique ou même historique de la langue arabe, car il est très difficile de dater les textes. Les copistes ont souvent corrigé les manuscrits anciens à leur idée, selon les normes qui étaient les leurs et auxquelles ils considéraient que les textes reproduits par eux devaient être soumis. Ainsi, les personnages du *Livre des avars* d'Al-Jahiz s'excusent du caractère « relâché » de l'arabe qu'ils parlent, alors que leur langue n'a rien de dialectal : nous en concluons donc, avec Charles Pellat, que les copies ont été censurées. En outre, les éditeurs des XIX^e et XX^e siècles en Égypte, au Liban ou ailleurs, ont ajouté leurs propres corrections aux textes anciens. C'est pourquoi il est malaisé de rédiger un dictionnaire étymologique de la langue arabe. D'un autre point de vue, cette absence s'explique peut-être également par le caractère écrasant de la tradition lexicographique arabe médiévale et les formidables dictionnaires qu'elle nous a transmis...

47

Samia NAÏM

Il me semble que cette entreprise est aussi rendue difficile par le système de dérivation morphologique de l'arabe, qui fonctionne sur la base d'un

croisement racine x schème. Dans la tradition lexicographique, les entrées sont constituées par les racines (consonantiques) qui, en fait, sont des réalités secondes.

Joseph DICHY

La morphologie de l'arabe est régularisante : nous ne trouvons donc pas toujours facilement les « intrus » (*dakhil*) empruntés à d'autres langues.

Abdellah BOUNFOUR

Je pense aussi qu'élaborer un dictionnaire étymologique, cela revient à historiciser la langue. Or, historiciser la langue, c'est porter atteinte à l'éternité du Même...

Henriette WALTER

Je me suis intéressée aux mots français venus de l'arabe. Je m'interroge sur l'origine berbère de certains mots, dont nous disons peut-être par erreur qu'ils sont d'origine arabe. Existe-t-il des articles corrigeant ces erreurs faites par les francophones ?

48

Abdellah BOUNFOUR

Cet aspect n'est pas du tout investi par la recherche, qui s'intéresse plutôt à identifier l'éventuel rôle des dialectes berbères dans la formation de certains mots des langues du nord de la Méditerranée, dont l'origine est à ce jour inconnue. Ainsi, une de mes étudiantes travaille sur certaines prépositions de la langue sarde, dont l'origine n'est pas connue : elle formule une hypothèse audacieuse, selon laquelle ces prépositions seraient issues du kabyle.

De la salle

Pourquoi la langue arabe n'est-elle pas plus utilisée dans les lieux culturels et touristiques en Europe, et en particulier en France, alors que près de cinq millions de personnes la parlent en France ? Pourquoi n'avons-nous pas plus souvent l'occasion d'entendre et de savourer cette délicieuse langue qu'est l'arabe classique ?

Michel ALESSIO

Dans la France d'aujourd'hui, contrairement à l'anglais, à l'allemand et plus récemment à l'espagnol, l'arabe est encore principalement perçu

non comme une langue de touristes mais d'immigrés. Le japonais, comme l'arabe langue extra-européenne, est introduit dans certains lieux publics comme les musées, sans doute parce qu'il s'agit d'une langue perçue comme une « langue de riches ». Cet état de fait traduit un rapport de forces.

Joseph DICHY

Il existe pourtant des relations économiques considérables entre les pays arabes et la France. L'enseignement de l'arabe en France et l'enseignement du français en Algérie font l'objet de clauses parallèles dans les accords bilatéraux signés annuellement. Il est essentiel, parallèlement, de prendre conscience du risque de détruire la francophonie, comme des politiques à courte vue l'on fait dans la plus grande partie du Liban, où ne se conserve aujourd'hui qu'une francophonie résiduelle.

La langue arabe est aussi parlée en France comme une langue de riches, dans les grands hôtels parisiens – mais pas seulement... Elle est certes une langue d'immigration, mais également une grande langue internationale. C'est loin d'être une langue pour laquelle on pourrait se contenter d'un regard misérabiliste ; c'est une langue de réussite sociale, de développement.

49

Je souhaiterais par ailleurs alerter avec force sur la nécessité absolue de rétablir le CAPES d'arabe en France pour l'année 2011, car il est resté absent du Bulletin officiel de l'Éducation nationale du 27 janvier.

Michel ALESSIO

Je vous remercie de parler de la langue arabe comme d'une langue de réussite sociale et de « riches ». Le rapport de forces que j'observais ne tient évidemment pas à la langue elle-même, mais aux représentations qui l'entourent.

Joseph DICHY

Si l'arabe n'est pas suffisamment enseigné dans les collèges et les lycées, c'est parce que les parents d'élèves ne sont pas consultés et que leur demande, lorsqu'elle s'exprime, est le plus souvent ignorée.

La promotion d'une langue par l'Éducation nationale est un choix politique. Le nombre d'élèves apprenant le chinois est ainsi passé de 2 000 à 25 000 au cours de ces dernières années ! Le président Nicolas Sarkozy a adressé, lors des premières assises de l'enseignement de l'arabe en France, organisées sous son égide, un message de forte incitation au développement de l'enseignement de l'arabe en France, qui n'a été que très partiellement suivi d'effet.

Michel ALESSIO

La demande d'apprentissage de la langue arabe en France est très forte, contrairement à ce qu'on pourrait penser si on s'en tient au nombre d'élèves qui apprennent l'arabe à l'Éducation nationale.

Joseph DICHY

En effet, l'on compte dans l'enseignement primaire autour de 40 000 élèves qui suivent des cours d'arabe dans les Enseignements de langues et cultures d'origine (ELCO) : où sont ces élèves ensuite ? Ils ne poursuivent pas l'arabe au collège et au lycée, en raison de la dispersion géographique des enseignements. Il faut donner des réponses précises aux parents d'élèves, ne pas leur proposer un enseignement susceptible d'être ouvert l'année suivante – quand leur fille ou leur fils ne seront plus concernés – ou à 25 kilomètres de leur domicile...

50

Il faut se garder de laisser l'enseignement de l'arabe aux associations, qui n'ont pas toutes les meilleures intentions du monde, et dont les professeurs sont loin d'avoir bénéficié d'une formation sérieuse, comme c'est le cas dans le cadre de l'Éducation nationale, dont le recrutement est effectué par concours. La politique actuelle ne va malheureusement pas suffisamment dans ce sens.

De la salle

Existe-t-il un dialecte de référence sur le plan prosodique et lexical dans la langue arabe utilisée dans les médias ?

Joseph DICHY

Les dialectes parlés sont les dialectes de référence des locuteurs. Il peut éventuellement s'agir du parler associé à un pays lorsqu'il est

question de ce dernier dans l'actualité. Il n'existe donc pas un dialecte de référence utilisé dans les médias, où les informations ont recours à l'arabe littéraire moderne. Les personnes interviewées ou participant à des débats font souvent usage de l'un des arabes moyens (celui qui inclut des insertions de leur dialecte). Mais ce serait un excellent sujet de recherche.

Samia NAÏM

Lorsque nous parlons de la langue des médias, nous entendons souvent le registre de langue utilisé pour donner les informations ou pour animer un débat à la télévision ou à la radio. C'est aussi la langue de la presse écrite qui néanmoins ne note ni la vocalisation interne ni la déclinaison. Ce registre de langue est soutenu ; il ne repose pas sur un dialecte de référence. Pour ce qui concerne la prosodie, la place de l'accent tonique, il est conforme sinon très proche de ce qu'on trouve dans des dialectes du Moyen-Orient et en Égypte (Le Caire). C'est un accent de quantité en rapport étroit avec la structure syllabique du mot, qui privilégie la pénultième même si, sur ce point, des divergences contextuelles existent. Pour la présentation du journal télévisé, un journaliste yéménite de Sanaa, par exemple, va se conformer à un système accentuel totalement étranger à celui qui caractérise son dialecte.

51

En revanche, lorsqu'il s'agit d'animer une émission, on n'est plus dans le registre de l'écrit (les informations sont lues) et les présentateurs sont souvent rattrapés par leur dialecte, ou celui de leur interlocuteur, dont ils s'efforcent de se rapprocher.

Abdellah BOUNFOUR

Il n'existe pas d'études à ce sujet, pourtant, cette question me paraît fondamentale. Le dialecte marocain n'a jamais eu de statut dans les médias, mais il est utilisé lorsque cela est politiquement rentable. Par exemple, le roi Hassan II s'était exprimé en dialecte marocain lorsque son pays a voulu reprendre le Sahara occidental. De la même manière, un commentateur de la télévision marocaine évoquant le grand différend qui avait eu lieu entre l'Égypte et le Maroc à propos de la guerre des sables s'est exprimé en marocain. Toutefois, depuis quatre ans, l'ouverture de radios dites libres a changé la donne : ces nouvelles

radios, essentiellement investies par des jeunes, communiquent massivement en arabe dialectal marocain. À la télévision, le dialecte marocain est utilisé sur la deuxième chaîne, dans les émissions dédiées aux jeunes.

Bruno LEVALLOIS

Inspecteur général de l'Éducation nationale

Président du Conseil d'administration de l'Institut du monde arabe

Les comportements sont différents entre les pays du Proche-Orient et ceux du Maghreb. L'Égypte et les pays du Levant ont un rapport beaucoup plus décomplexé que les autres à la variation entre le standard et le dialectal. La représentation d'un arabe standard mythifié et d'un dialecte représentant la corruption de la langue n'en demeure pas moins générale dans l'ensemble de la zone.

En ce qui concerne les grands médias panarabes, telle que la chaîne al-Jazira par exemple, l'utilisation des dialectes levantins est sans doute plus importante, du fait de la domination, en tant que fait historique, du journalisme au Liban, ou encore en Syrie et en Égypte.

52

Abdellah BOUNFOUR

Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il existe une différence entre les pays du Levant et ceux du Maghreb. Au Levant, les locuteurs natifs ne voient pas de différence entre leur langue parlée et l'arabe, ils ne distinguent pas entre les deux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les nationalistes maghrébins veulent en faire de même...

Le journalisme des chaînes panarabes est en effet marqué par le professionnalisme libanais. Cependant, le modèle al-Jazira est devenu dominant sur les télévisions du Maghreb.

Samia NAÏM

Il est vrai qu'au Proche-Orient les dialectes sont valorisés à la radio et à la télévision : les séries télévisées et les émissions dites de variétés sont d'autant plus populaires qu'elles mettent l'accent sur des parlers régionaux qui « sentent le terroir ».

Notes

- 1 Voir J. Dichy, « La variation linguistique comme fait culturel : l'exemple de l'arabe et de son enseignement en France », in *Les contenus culturels dans l'enseignement des langues vivantes*, coll. « Les Actes de la DESCO » (Paris, 4-5 décembre 2003), ministère de l'Éducation nationale, Académie de Versailles : CRDP, 2003, p. 79-101. http://eduscol.education.fr/D0126/contenus_culturels_dichy.htm
- 2 J'ai utilisé au départ le terme de *pluriglossie*, qui a eu de la peine à s'internationaliser, l'anglais ignorant – ou presque – le préfixe « pluri- » (d'où : *multilingualism*, là où le français dit, plus exactement : « plurilinguisme ») ; je fais, depuis quelque temps, usage de *polyglossie*. Voir J. Dichy, « La pluriglossie de l'arabe », in P. Lacher (éd.) *Langue et Littératures arabes*, n° spécial du *Bulletin d'Études orientales (B.E.O.) de l'Institut français d'Études arabes de Damas (I.F.E.A.D.)*, tome XLVI, 1994, p. 19-42, et, plus récemment : « La polyglossie de l'arabe, illustrée par deux corpus d'époques et de natures différentes : un échange radiophonique syrien et un conte des *Mille et Une Nuit* », in M. Bozdemir et L.-J. Clavet, éd., *Les politiques linguistiques en Méditerranée*, Paris, Honoré Champion, 2010, p. 219-245
- 3 Pour une forte critique des erreurs dues aux notions de « variété haute » et « basse » entraînées par à la notion de « diglossie », voir A. Tabouret-Keller, « Pour une vision dynamique des situations linguistiques complexes. Un hommage à André Martinet », in H. Walter et C. Feuillard, dir., *Pour une linguistique des langues*, numéro spécial de *La Linguistique*, vol. 37, Fasc. I, 2001, p. 21-28 ; et, en ce qui concerne l'arabe, mon travail de 1994 cité à la note 2.
- 4 Voir par exemple P. Larcher « 'Ayy(u) šay'in, 'ayšin, 'ēš, moyen arabe ou arabe moyen », *Qaderni di Studi Arabi*, 20-21, 2002-2003, p. 63-78 ; al-Suyûtî, *al-Muzhir*, éd. critique M. A. al-Mawla Bek, M. A. Ibrâhîm et A. M. al-Bijâwî, 1958, 2 vol, réimpr. Beyrouth, al-Maktaba l-'aSriyya.
- 5 S. Hopkins, *Studies in the grammar of early Arabic*, Oxford University Press, 1984.
- 6 Voir *l'Encyclopédie de l'Islam* (2^e éd.), articles « 'Arabiyya » (vol. 1) et « Lughâ » (vol. 5), ainsi qu'Ibn Khaldûn, Muqaddima (« Prolègomènes », vol. I de *l'Histoire universelle*), Beyrouth, *Dâr al-Kitâb al-lubnânî*, p. 1071-1081.
- 7 EL-Gindi, A.A., *Al-Ahajât al-'arabiyya fî t-turât ("Heritage of Arabic Dialects")*, Le Caire : Al-Dâr al-'Arabiyya li-l-Kitâb, 1983, 2 vol.
- 8 Voir, bien que l'auteur n'analyse pas la situation dans les termes ci-dessus et qu'il ne dispose pas du concept de polyglossie, le remarquable chap. 1 ("*A Brief History of Arabic*") de C. Holes, *Modern Arabic. Structures, Functions and Varieties*, Washington D.C., Georgetown University Press, 2004 (revised edition).

- ⁹ S. Auroux, « Le modèle français de politique linguistique », in M. Bozdemir et L.-J. Calvet, éd., *Les politiques linguistiques en Méditerranée*, Paris, Honoré Champion, 2010, p. 51. Voir également B. Cerquiglini, *La naissance du français*, Paris, P.U.F, 1991. On consultera le volume dirigé par M. Bozdemir et L.-J. Calvet pour les situations de l'Espagne, de l'Italie, de Chypre, de Malte, de l'albanais, du grec, de l'hébreu, du turc et de l'arabisation au Maroc et en Algérie.



Ministère de la Culture et de la Communication

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

6 rue des Pyramides

75001 Paris

téléphone : 01 40 15 73 00

télécopie : 01 40 15 36 76

courriel : dglfff@culture.gouv.fr

www.dgff.culture.gouv.fr

Délégué général

Xavier North

Délégué général adjoint

Jean-François Baldi

Cordination des publications

Dominique Bard-Cavelier

Réalisation

Léa Pinard

ISSN imprimé : 1955-2890 - ISSN en ligne : 1958-5268

